



Christian Favier

Président du Conseil départemental  
du Val-de-Marne

## LA LETTRE DU PRÉSIDENT

Créteil, le 22 février 2019

Madame, Monsieur,

Un nouveau comité de suivi s'est tenu ce jour en présence de représentants de la préfecture du Val-de-Marne, de la direction académique, du Département, des associations des parents d'élèves, des enseignants ainsi que des représentantes des villes de Mandres-les-Roses et de Périgny-sur-Yerres.

**Cette réunion a permis d'aborder de nombreux sujets afin de sécuriser au mieux la rentrée du 11 mars prochain pour les collégiens de Simone-Veil.**

Le Département met tout en œuvre pour que les conditions d'accueil soient optimales dans les trois sites accueillants. L'ensemble des travaux engagés et l'équipement informatique des salles seront terminés avant la reprise des cours.

**Plus précisément :**

- **Les élèves de 6<sup>e</sup> seront accueillis dans les bâtiments de l'ancienne école Charles-de-Gaulle à Mandres-les-Roses.** Ils pourront se restaurer à l'école élémentaire Les Charmilles. L'ensemble des partenaires travaillent actuellement à trouver des solutions pour sécuriser le cheminement des jeunes depuis l'école Charles-de-Gaulle jusqu'à la salle de restauration.

- **Les collégiens de 5<sup>e</sup>, ainsi que ceux de la 3<sup>e</sup> 3 et de la 3<sup>e</sup> 4 seront scolarisés au collège La Guinette à Villecresnes** où ils pourront bénéficier du service de restauration.

Afin de s'y rendre, la ligne scolaire existante, Mandres-les-Roses-collège Simone-Veil/Villecresnes (ligne 12), sera prolongée. Le temps de parcours entre les deux collèges est estimé à une dizaine de minutes. Les horaires seront précisés avant la rentrée scolaire du 11 mars. Les élèves pourront également emprunter la ligne 23 qui traverse la commune de Périgny-sur-Yerres et dessert ces deux collèges.

- **Les élèves de 4<sup>e</sup>, de la 3<sup>e</sup> 1 et de la 3<sup>e</sup> 2 seront scolarisés au collège Georges-Brassens à Santeny** où ils pourront bénéficier du service de restauration.

Pour accéder à cet établissement, une nouvelle ligne scolaire sera mise en

*TSVP...*

place. Elle sera directe entre les collèges Simone-Veil et Georges-Brassens. Le temps de parcours sera d'environ 20 minutes. Les horaires seront précisés avant la rentrée scolaire du 11 mars.

Pour se rendre en transports scolaires au collège, les élèves devront se munir de titres de transport. Face à cette situation exceptionnelle et complexe à laquelle nous sommes tous confrontés, le Département fait le choix de prendre en charge l'intégralité du financement de la carte Imagine R pour les collégiens de Simone-Veil, à compter du 11 mars 2019.

Les dossiers de demande de cette carte seront transmis pendant les congés scolaires et devront être renseignés au plus vite. Cependant, au regard des délais très contraints, même si les cartes n'étaient pas reçues au domicile des élèves avant la rentrée scolaire du 11 mars, ils pourront bénéficier de ces transports en présentant au chauffeur leur carnet de correspondance comme titre de transport pendant la période transitoire.

Par ailleurs, afin d'aiguiller les collégiens accueillis aux collèges La Guinette à Villecresnes et Georges-Brassens à Santeny, deux agents du transporteur et un agent de la police nationale seront présents les premiers jours.

Le Département est pleinement mobilisé pour réduire au maximum cette période transitoire tant je mesure l'inconfort et l'inquiétude légitime qu'elle génère. Pour la rentrée de janvier 2020, il travaille avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, à la réalisation d'un établissement provisoire situé à Mandres-les-Roses.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations et m'engage à vous tenir informés prochainement.



**Christian Favier**

Président du Conseil départemental